

2000



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

EG (99) 11

**Prévention des risques de traite d'êtres humains
aux fins d'exploitation sexuelle :
actions organisées en Albanie vers les réfugiés du Kosovo**

Mai – Août 1999

RAPPORT FINAL

Résumé

CONTEXTE

La traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle a pris une ampleur importante ces dernières années en Albanie. Depuis l'ouverture du pays sont apparus des réseaux criminels qui organisent la traite d'êtres humains (essentiellement des femmes et des très jeunes filles). Les trafics se sont développés notamment du fait des conditions économiques souvent très difficiles dans lesquelles se trouve une partie de la population, ce qui la rend particulièrement vulnérable. Les ONG de plusieurs pays tels que l'Italie, l'Allemagne et la Belgique confirment la présence de plus en plus nombreuse de personnes en provenance d'Albanie, surtout des jeunes femmes, dans le milieu de la prostitution.

Après l'arrivée massive des réfugiés du Kosovo en Albanie, les réseaux de traite ont commencé à s'intéresser aussi aux femmes et aux jeunes filles kosovares dans le but de les attirer dans leurs activités. Pour les réseaux organisés actifs en matière de traite, les réfugié(e)s kosovar(e)s constituent un groupe cible (souvent séparé(e)s de leurs familles, sans ressource ni perspective, les réfugié(e)s peuvent facilement être convaincu(e)s - ou forcé(e)s - par les trafiquants et les suivre dans des pays européens proches).

Ces menaces ont incité le Conseil de l'Europe à apporter une aide en matière de prévention de la traite en Albanie. Le rapport ci-dessous décrit une action immédiate de prévention dirigée vers les réfugié(e)s du Kosovo. Il décrit également les actions entreprises ou envisagées en direction de la société albanaise en général, compte tenu de l'acuité avec laquelle le problème se pose en Albanie.

Des consultations avec divers interlocuteurs et les résultats de la mission sur le terrain effectuée par un expert-consultant (Mme Véronique Grossi, de l'ONG belge *Payoke*) ont mis en évidence la nécessité d'entreprendre diverses actions à court et moyen terme.

Les actions décrites ci-dessous constituent la première phase d'une campagne d'information et de prévention lancée en coopération avec le ministère albanais du Travail et des Affaires Sociales, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ainsi que de diverses ONG belges et italiennes (pour une présentation détaillée du projet, se reporter à l'annexe 2).

Aucun personnel supplémentaire n'ayant été recruté pour ce projet, celui-ci a été entièrement conçu et mis en œuvre par le personnel actuel de la Section Egalité entre les femmes et les hommes de la Direction des droits de l'homme (Mme Sophie Piquet, Administrateur, a en particulier consacré deux mois de travail à ce projet, ce qui a entraîné le report de certaines des activités prévues dans le Programme intergouvernemental de 1999).

REGIONS

Tirana et ses environs ; Vlorë et ses environs (cette région a été identifiée comme étant particulièrement sensible du fait de sa proximité avec les principaux moyens de transport vers l'Italie) ; Fier, Berat, Shkodër.

INTERVENTIONS

1) Distribution de matériel d'information en direction des femmes en Albanie

Des prospectus publiés en anglais et en albanais par le Conseil de l'Europe alertant les femmes et les jeunes filles (tant parmi les réfugiés que dans la population locale) des risques de traite d'êtres humains ont été largement distribués (pour le texte du prospectus, se reporter à l'annexe 3) :

- dans les camps de réfugiés ;
- aux ONG albanaises qui les ont distribués aux réfugié(e)s dans les centres d'accueil collectifs et dans les familles et les ont mis à la disposition de toutes les femmes entrant en contact avec leurs organisations (certaines ONG les ont reproduits dans leurs publications) ;
- aux ONG internationales et nationales et aux travailleurs sociaux en contact avec les réfugié(e)s accueilli(e)s dans des familles hôtes ;
- à toutes les autorités albanaises (nationales et locales) ayant été contactées pendant la période du projet ;
- aux moniteurs internationaux du Conseil de l'Europe qui pouvaient les distribuer au cours des procédures d'enregistrement dans les camps de réfugiés ;
- aux consulats et aux ambassades des pays de destination (voir annexe 4 et ci-dessous).

2) Visites et séances d'information dans les camps de réfugiés (pour la liste des camps visités, se reporter à l'annexe 5)

Les interventions du Conseil de l'Europe (distribution de prospectus et organisation de séances d'information) ont rencontré un grand intérêt parmi les réfugié(e)s du Kosovo.

La majorité des réfugié(e)s avaient connaissance de l'existence de la traite : la plupart déclaraient en avoir entendu parler mais s'empressaient d'ajouter que cela devait être dans un autre camp. La prostitution reste un sujet tabou pour les Albanais du Kosovo et il est donc difficile d'obtenir des informations précises. Toutefois, certaines personnes ignoraient même le sens de mots comme « traite » ou « prostitution ».

Les objectifs des séances d'information organisées dans les camps de réfugiés étaient la sensibilisation, la sécurité de base (mesures à prendre pour éviter que les trafiquants réussissent à « recruter » dans les camps) et la formation de

réfugié(e)s kosovar(e)s chargé(e)s de transmettre les informations aux autres réfugiés).

Au moment de leur départ, les «chefs kosovars» de certains camps ont demandé du matériel d'information supplémentaire afin de pouvoir le distribuer aussi au Kosovo à leur arrivée.

3) La sensibilisation des réfugié(e)s accueilli(e)s dans d'autres structures (familles, centres collectifs) a été effectuée au moyen de la formation du personnel des ONG qui ont ensuite diffusé l'information auprès des réfugié(e)s.

4) Sensibilisation des ONG et des organisations de jeunesse albanaises

Des séances de sensibilisation, des tables rondes et des rencontres individuelles ont eu lieu à Tirana, Fier, Berat, Vlorë et Shkodër (pour plus de détails, se reporter aux annexes 6 et 7). Le problème de la traite d'êtres humains a aussi été spécialement abordé dans les séances d'information organisées par les ONG des femmes albanaises au cours desquelles le matériel d'information et les prospectus du Conseil de l'Europe ont été distribués.

Les ONG s'occupant de la situation des femmes en Albanie sont conscientes du problème de la traite. Elles rassemblent des témoignages de femmes sur ce sujet mais un grand nombre de femmes ne veulent pas parler de leur expérience.

Les membres de ces ONG ont indiqué que :

- la prostitution est en très nette augmentation en Albanie, en particulier dans les zones urbaines ;
- de très jeunes filles travaillent comme prostituées (y compris des élèves du secondaire et des étudiantes d'université) ;
- il existe différents groupes cibles pour lesquels des approches différenciées sont nécessaires :
 - a) « les femmes contraintes » (femmes enlevées ou contraintes par d'autres formes de violence) ; pour lutter contre ces pratiques, le soutien des organes de l'Etat, de la législation, de la police et de l'appareil judiciaire sont nécessaires ;
 - b) « les femmes convaincues » (femmes qui sont persuadées par de fausses propositions de mariage ou d'emploi de partir à l'étranger) ; ces femmes ont surtout besoin d'information et d'éducation ;
 - c) « les femmes conscientes » (femmes qui décident de partir à l'étranger et de se prostituer pour gagner leur vie parce qu'elles n'ont aucune autre possibilité d'emploi) ; ces femmes ont besoin d'autres opportunités, de programmes économiques, de formation professionnelle et de possibilités d'emploi.

Plusieurs propositions ont été avancées (voir plus bas) et les représentants des ONG albanaises ont fait part de leurs attentes en ce qui concerne de nouvelles actions de prévention et une aide plus structurée du Conseil de l'Europe.

5) *Contacts avec les autorités nationales et locales*, dont des représentants du gouvernement national, des municipalités, du personnel de la police, des services d'immigration ainsi que des procureurs, des préfets et des maires (voir liste annexe 7).

6) *Séances d'information pour le personnel du système éducatif et des services sociaux*

Des séances d'information à l'intention des enseignants albanais et kosovars (enseignant des enfants de 8 ans et plus) ont été organisées dans des écoles albanaises alors utilisées comme lieux d'enseignement pour les réfugié(e)s du Kosovo.

7) *Contacts avec les consulats de différents pays*

Les personnels consulaires des consulats d'Allemagne, d'Autriche, de Grèce, de Hongrie, d'Italie et de Suisse ont été contactés. Ceux-ci ont manifesté un réel intérêt pour l'initiative du Conseil de l'Europe et ont accepté de distribuer les prospectus ou de les placer à la disposition des demandeurs de visas dans les différents lieux d'attente.

Les personnels consulaires contactés se sont déclarés conscients de la responsabilité de leur pays en tant que pays de destination, ont exprimé leur accord sur la nécessité d'un travail en direction des «clients» des femmes victimes de la traite et ont reconnu que «la demande détermine l'offre» (voir annexe 4).

8) *Interviews données à une station de radio nationale*

Deux interviews, au cours desquelles le projet du Conseil de l'Europe en Albanie a été présenté, ont été données par des représentants de l'association italienne *On the road* et de l'association belge *Payoke* à Radio Tirana avec l'aide du bureau de l'OIM à Tirana. La personne chargée de ces interviews, le directeur de Radio Tirana, et l'ensemble du personnel présent se sont montrés très intéressés et ont déclaré qu'ils souhaiteraient obtenir plus souvent des interventions sur ce sujet.

9) *Sensibilisation des moniteurs internationaux chargés des procédures d'enregistrement des réfugié(e)s*

Sensibilisation au moyen d'échanges informels : les moniteurs ont contribué partiellement à la distribution des prospectus et ont fait circuler l'information parmi leur personnel albanais.

EVALUATION

1) Transmission rapide et élargie de l'information aux réfugié(e)s du Kosovo

L'objectif du Conseil de l'Europe était d'atteindre le plus grand nombre possible de réfugié(e)s du Kosovo et de les sensibiliser au problème afin de prévenir leur participation au réseau de traite d'êtres humains en Albanie.

Les contacts avec les jeunes femmes albanaises ont montré l'insuffisance de l'information sur l'existence et les risques de la traite. Du fait du manque d'information, certaines jeunes filles ignoraient le sens de mots comme «prostitution» et/ou «traite».

L'impact des interventions du Conseil de l'Europe comme la distribution de prospectus et l'organisation de séances d'information dans les camps de réfugiés, les centres collectifs et les familles d'accueil a été considérable, surtout si l'on prend en compte la diffusion ultérieure de l'information par les individus formés (ou informés). La campagne d'information peut donc être considérée comme une mesure de prévention importante – aussi en ce qui concerne la situation des Albanais du Kosovo à leur retour et aux risques de traite au Kosovo même.

2) Information élargie des femmes albanaises en général

Un autre objectif du projet du Conseil de l'Europe était la sensibilisation de la société albanaise en général. Cet objectif a été largement atteint, grâce surtout à l'importante participation des ONG aux séances d'information et de formation.

3) Soutien des autorités albanaises nationales et locales

Les autorités nationales se sont montrées en général très favorables à l'initiative du Conseil de l'Europe. Une coopération active s'est mise en place qui a permis, en particulier, de recueillir des informations sur la situation d'organes clés de l'Etat tels que la police et l'appareil judiciaire et sur l'ampleur effective du problème en Albanie.

Au niveau local, l'intervention du Conseil de l'Europe a souvent été perçue de manière très positive, les autorités manifestant une réelle volonté de s'attaquer au problème. Toutefois, dans d'autres cas, celles-ci se sont montrées plus réticentes, ce qui indique la nécessité d'actions de sensibilisation accrues.

Il est apparu en général que :

- les autorités étaient conscientes du problème de la traite d'êtres humains mais que celui-ci devrait bénéficier d'une priorité plus importante au niveau politique ;
- on observe globalement une absence d'intervention efficace de la part des structures de l'Etat qui ont des difficultés à combattre une activité criminelle organisée impliquant des réseaux criminels tant albanais qu'italiens.

4) Soutien des ONG et des associations de jeunesse albanaises

La participation nombreuse des ONG et l'intérêt qu'elles ont manifesté en général ont contribué de manière importante à l'impact de l'intervention du Conseil de l'Europe. Les séances de sensibilisation pour les ONG se sont révélées très importantes car elles ont grandement contribué à la diffusion de l'information parmi les réfugié(e)s du Kosovo.

En ce qui concerne la traite des femmes albanaises, il ressort des rencontres individuelles et des réunions de groupe que les ONG ont une bonne connaissance de la situation. Toutefois, les ONG ne disposent pas des moyens d'action nécessaires et elles souhaitent que, pour combattre le phénomène, soient entreprises des actions mieux structurées telles que :

- poursuivre la mise en œuvre d'un projet d'information sur la traite d'êtres humains (quelle est la nature de ce trafic, quels en sont les risques, comment il est organisé) ;
- constituer un réseau regroupant des ONG albanaises, italiennes, grecques ainsi que d'autres ONG européennes en vue d'échanges d'informations, de compétences et d'expériences ;
- créer un projet pilote pour le développement des possibilités d'emploi pour les femmes à risques, et en particulier des cours de formation pour les femmes, surtout dans les régions rurales.

5) Soutien des consulats et des autres organisations internationales

Les consulats contactés ont coopéré de manière active en diffusant largement le matériel d'information fourni.

Toutes les organisations internationales contactées à Tirana (UNHCR, UNDP, OSCE, etc.) ont apporté leur appui et ont contribué à la diffusion de l'information parmi les réfugié(e)s.

ACTIONS DE SUIVI EN ALBANIE

La traite d'êtres humains est un phénomène en plein développement et, au-delà de l'« intervention d'urgence » effectuée en direction des réfugiés du Kosovo en Albanie, de nombreuses autres actions pourraient être envisagées à l'avenir. Certaines ONG d'Italie et de Belgique ont déjà rapporté **plusieurs cas de femmes du Kosovo impliquées dans la prostitution** (deux des cas rapportés récemment concernaient des mineures).

1) Actions à court terme : septembre-décembre 1999

Actions de sensibilisation dans les régions

Les femmes de Tirana et de la région semblent être en général conscientes des risques liés à l'existence du trafic. Les trafiquants «recrutent» de plus en plus des jeunes femmes (âgées de 15 à 20 ans) dans les régions pauvres ou isolées (au nord : Shkodër, Puke, Fushe-Arrez ; au sud : Vlorë, Fier, Berat, Elbasan). Des séances de sensibilisation pourraient être organisées comme moyen de prévention par le coordinateur national du projet et un expert de l'une des ONG associées au projet en direction des autorités locales et du personnel du système éducatif, des services sociaux, des ONG et d'autres organismes intéressés.

Coûts :

- Reconduction du contrat du coordinateur national du projet, à mi-temps durant 3 mois ;
- Frais de déplacement et de subsistance pour 3 voyages d'un expert (3/4 jours à chaque voyage) ;
- Location d'un véhicule pour déplacement sur place et autres frais y afférents.

Traduction des documents

L'absence de documentation en albanais sur la traite demeure un problème crucial du point de vue du travail de sensibilisation et d'information. La traduction en albanais des documents les plus récents du Conseil de l'Europe sur cette question (compte-rendu d'une conférence organisée pour les ONG en 1998 à Strasbourg) ainsi que de certaines législations nationales contenant des dispositions spécifiques sur la traite d'êtres humains (Belgique, Italie) pourrait donc être envisagée.

Organisation d'un séminaire pour la police

La police jouant un rôle essentiel dans la prévention et dans la répression du trafic, un séminaire pourrait être organisé dans le prolongement à la fois de la campagne d'information et d'une activité organisée en mars 1999 dans le cadre du programme *Police et Droits de l'Homme 1997-2000* qui était axée sur la police et la violence contre les femmes (à organiser avec l'aide du coordinateur national).

Participation aux activités organisées par d'autres organisations internationales

Les compétences du Conseil de l'Europe en ce qui concerne le problème de la traite d'êtres humains et l'organisation de la campagne d'information ont suscité un certain nombre d'invitations de la part d'autres organisations internationales présentes en Albanie (OSCE, UNDP) qui ont demandé au Conseil de l'Europe de participer à leurs activités par l'envoi d'experts ou de membres du personnel.

2) Actions à moyen et long terme : 2000

Soutien aux ONG albanaises dans leurs activités d'aide aux victimes de la traite

Les ONG albanaises ont fait part de la nécessité d'accroître leurs compétences en matière d'aide aux victimes. Un soutien pourrait leur être apporté en favorisant le développement d'une coopération plus étroite entre les ONG albanaises et les ONG comme *Payoke* qui travaillent en Europe de l'ouest avec les victimes albanaises de la traite.

Ceci pourrait être réalisé :

- en fournissant une aide technique (des experts des ONG européennes pourraient assister les ONG albanaises dans leur travail quotidien pendant une période donnée) ;
- en organisant pour les représentants des ONG albanaises des voyages d'étude en Belgique, en Italie ou dans d'autres pays afin de leur permettre d'observer le travail effectué en direction des victimes de la traite (celui des travailleurs sociaux sur le terrain en particulier).

Formation de la police

Les représentants du ministère de l'Ordre public ont insisté sur le fait que les fonctionnaires de police devraient avoir accès à une formation spécifique sur le traitement des victimes de la traite ainsi que sur la coopération avec les ONG et les organisations internationales. Cette question pourrait être abordée au cours du séminaire organisé pour la police en 1999 (voir plus haut).

Formation du personnel du système éducatif

Le Vice-Ministre de l'Education a souligné la nécessité de l'organisation de séances d'information à l'intention du personnel éducatif à Tirana et dans les différentes régions du pays.

Mise en place de mesures de prévention à moyen terme au niveau des structures politiques et de l'appareil judiciaire

Afin de prévenir la traite des êtres humains, il s'agira de sensibiliser les autorités politiques et judiciaires albanaises aux questions concernant la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, en vue notamment que les modifications législatives nécessaires soient effectuées (modification de la législation pénale ; codification de certaines infractions liées à la traite d'êtres humains ; introduction ou aggravation des peines correspondantes).

Ceci inclurait :

- l'organisation d'une conférence avec les autorités albanaises (représentants du gouvernement, des autorités locales, du système judiciaire, des services de police, parlementaires, ONG nationales et internationales, organisations

internationales) ; en se fondant sur les résultats de la campagne d'information, cette conférence aura pour objectif de sensibiliser les participants et de lancer des propositions en vue de la modification de la législation pénale ;

- la mise en place d'un groupe de travail chargé de donner un suivi aux propositions élaborées au cours de la conférence et de préparer une proposition de réforme de la législation ;
- l'organisation de séances de formation à l'intention des juges et des personnels judiciaires.

La lutte contre la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle pourrait aussi être envisagée à l'échelon régional en Europe du sud-est. De nouvelles propositions en ce sens seront préparées par le Secrétariat.

ANNEXE 1

Personnel et équipement nécessaires

Personnel détaché pour ce projet

A Strasbourg

Sophie Piquet, Administratrice, Conseil de l'Europe

Experts

Vincenzo Castelli, Stefania Scodanibbio (ONG Italienne "On the Road")

Véronique Grossi (ONG Belge "Payoke")

En Albanie

Ada Fishta, Coordinatrice nationale, Conseil de l'Europe

Ulrike Kofler, Stagiaire, Conseil de l'Europe

Equipement

- ◆ Ordinateur DELL Latitude Xpi CD M166ST
Ref. No: 97004
- ◆ Imprimante Portable BJ-30
K10152
- ◆ Faxmodem AROWANA 56000 bps
Modèle : FM-56VT

Bureau

Un bureau a été loué en juillet (et a été partagé avec d'autres projets du Conseil de l'Europe). Durant la période restante, le personnel se trouvait dans les bureaux du Conseil de l'Europe à Tirana.

ANNEXE 2

Organisation d'une campagne d'information sur les risques de traite aux fins d'exploitation sexuelle en Albanie

Proposition de stratégie à court et moyen terme

La traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle a pris une ampleur importante ces dernières années en Albanie. Depuis l'ouverture du pays, sont apparus des réseaux criminels qui organisent la traite d'êtres humains (essentiellement des femmes et des très jeunes filles). Les trafics se sont développés notamment du fait des conditions économiques souvent très difficiles dans lesquelles se trouve une partie de la population, ce qui la rend particulièrement vulnérable. L'Albanie est largement affectée par le phénomène de la traite et les ONG de plusieurs pays, tels que l'Italie, l'Allemagne, la Belgique confirment la présence de plus en plus nombreuse de personnes en provenance de ce pays dans le milieu de la prostitution.

Pour les réseaux organisés actifs en matière de traite les réfugié(e)s kosovar(e)s constituent un groupe cible (souvent séparé(e)s de leurs familles, sans ressource ni perspective, les réfugié(e)s peuvent être facilement convaincu(e)s - ou forcé(e)s - par les trafiquants et les suivre dans des pays européens proches).

Ces menaces ont incité le Conseil de l'Europe à apporter une aide en matière de prévention de la traite en Albanie. Le projet ci-dessous prévoit une action immédiate de prévention dirigée vers les réfugié(e)s du Kosovo. Il prévoit également de mener une action de sensibilisation et de prévention envers la société albanaise, compte tenu de l'acuité avec laquelle le problème se pose dans ce pays.

Des consultations avec divers interlocuteurs et les résultats de la mission sur le terrain effectuée par Mme Véronique Grossi, de l'ONG belge Payoke, ont mis en évidence la nécessité d'entreprendre diverses actions à court et moyen terme.

Partenaires :

- Conseil de l'Europe
- [Organisation Internationale pour les migrations (OIM)] (à confirmer)
- Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
- Ministère des Affaires sociales et du travail d'Albanie
- Association Payoke (Belgique)
- Association On the Road (Italie)
- ONG albanaises de femmes et organisations de jeunesse

Période d'intervention : Juin – décembre 1999

La première partie du projet (préparation et formation) comporte une mise en oeuvre immédiate (juin- juillet). Elle sera suivie par une courte période d'évaluation et de redéfinition éventuelle des objectifs (août). Une deuxième phase débutera ensuite comportant à la fois des sessions de formation complémentaires ainsi que la mise en place d'objectifs à moyen terme.

Région : Tirana et ses environs ; Vlora et ses environs (cette région a été identifiée comme étant particulièrement sensible du fait de sa proximité avec les principaux moyens de transport vers l'Italie) ; extension progressive du projet à d'autres régions d'Albanie, en priorité celles où se trouvent des réfugiés du Kosovo.

Première phase (court terme)

I. Préparation (mai- juin)

1. Production de matériel d'information

- ⇒ Prospectus général
- ⇒ Affiches
- ⇒ Brochures détaillées destinées aux formateurs
- ⇒ Pochettes (pour distribution des documents) (nombre d'exemplaires : 500)

[Production éventuelle d'une cassette video (durée 10-15 mn) à partir d'extraits d'émissions sur la traite réalisées par Arte et France 2. Cette vidéo pourrait être utilisée à la fois dans le cadre des formations et par les médias audiovisuels.

2. Mise en place de structures de soutien

- ⇒ Recrutement d'un(e) coordinateur/trice : recrutement en Albanie d'une personne chargée de la coordination technique et logistique et du suivi des activités ; après avoir suivi une période de formation, cette personne pourra être appelée à dispenser des formations et à organiser des activités de sensibilisation.
- ⇒ Mise en place d'un bureau (ordinateur, téléphone/fax) – éventuellement au sein du Bureau du Conseil de l'Europe à Tirana. La mise en place d'une ligne de téléphone indépendante est importante dans la mesure où, en attendant la mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence (à prévoir dans tous les cas dans la deuxième phase du projet), ce numéro de téléphone servira de point de contact à toutes les personnes désirant recevoir des informations complémentaires.

II. Réalisation

1. Lancement de la campagne par une séance d'information de la presse (juin)

Présence d'autorités gouvernementales, du Conseil de l'Europe et des partenaires associés.

Salle

Invitations

Communiqué de presse

(Réception)

2. Séances de formation (juin – juillet / septembre – octobre)

Séances de formation à organiser pour différents publics cibles :

- dans les camps de réfugiés : séances d'information des groupes de gestion des camps (Tirana et sa région ; Vlora) ; sessions de 4 heures pour des groupes de 10 à 20 personnes (un expert, un interprète) ; l'objectif est la sensibilisation, la sécurité de base (mesures à prendre pour éviter que les trafiquants réussissent à « recruter » dans les camps), et la formation de réfugiés kosovars chargés de transmettre les informations aux autres réfugiés au moyen par exemple de l'organisation de réunions dans les camps ; des sessions seront organisées en particulier à l'intention des personnes chargées de dispenser des enseignements aux réfugiés ;
- sensibilisation des réfugié(e)s au sein des familles albanaises : formation des moniteurs internationaux ainsi que des personnes chargées des procédures d'enregistrement, cartes d'identité et réunification des familles (Tirana et sa région ; Vlora) ; sessions de 2 heures pour des groupes de 20 personnes (un expert, un interprète) ;
- sensibilisation du personnel des ONG albanaises de femmes et des organisations de jeunesse ; sessions de 4 heures pour des groupes de 20 personnes ;
- sensibilisation pour différents personnels en Albanie:
 - éducateurs, instituteurs et autres personnels enseignants ;
 - personnels des services sociaux ;

Ces séances de formation seront assurées par des expert(e)s des ONG Payoke et On the Road, et ensuite par des personnes formées à cet effet. Les ONG albanaises ayant participé aux sessions de formation seront invitées à soumettre des projets en vue d'assurer elles-mêmes des sessions de formation dans les autres provinces albanaises.

De plus, des réunions d'information pourraient être organisées à l'intention des :

- personnels des services de police ;
- personnels des services des douanes, de la police des frontières, des services d'immigration ;
- personnels diplomatiques et consulaires, en particulier les personnes chargées d'émettre les visas.

3. Publicité dans les médias

La campagne d'information devra apparaître régulièrement dans les médias afin d'en assurer une large diffusion.

4. Mise en place d'un Comité consultatif

Un Comité consultatif sera mis en place afin de réunir des représentants de toutes les organisations partenaires du projet, y compris les ONG locales.

Ce Comité, géré par le coordinateur du projet, aura pour tâche d'assurer le suivi des activités et leur coordination.

III. Evaluation

Cette phase comprendra une réunion d'évaluation des principaux partenaires du projet afin d'évaluer l'efficacité des actions entreprises (conditions de la transmission des informations, impact des sessions de formation, nouveaux besoins éventuels). Ceci permettra de redéfinir les objectifs et éventuellement de prévoir la mise en place d'une action à moyen terme.

Réunion des expert(e)s, du/de la coordinateur/trice, de représentant(e)s des organisations internationales et des autorités gouvernementales (1 jour).

Deuxième phase (moyen et long terme)

En fonction des résultats de l'évaluation, les activités suivantes pourraient être envisagées.

1. Continuation des activités de formation

Il s'agira de poursuivre les activités de formation détaillées ci-dessus en les élargissant aux structures nationales, régionales et locales dans toute l'Albanie.

2. Mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence (hot line)

Il s'agit d'une ligne téléphonique d'urgence accessible à toute personne en demande d'assistance, qui pourrait fonctionner 4 heures par jour. La mise en

place comprend, outre l'installation téléphonique, le recrutement et la formation d'une personne.

3. Mise en place de mesures de prévention à moyen terme au niveau des structures politiques et de l'appareil judiciaire

Afin de prévenir la traite des êtres humains, il s'agira de sensibiliser les autorités politiques et judiciaires albanaises aux questions concernant la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, en vue notamment que les modifications législatives nécessaires soient effectuées (modification de la législation pénale ; codification de certaines infractions liées à la traite d'êtres humains ; introduction ou aggravation des peines correspondantes).

Ceci incluerait:

- organisation d'une conférence avec les autorités albanaises (représentants du gouvernement, des autorités locales, du système judiciaire, des services de police, parlementaires, ONG nationales et internationales, organisations internationales); en se fondant sur les résultats de la campagne d'information, cette conférence aura pour objectif de sensibiliser les participants et de lancer des propositions en vue de la modification de la législation pénale ;
- mise en place d'un groupe de travail chargé de donner un suivi aux propositions élaborées au cours de la conférence et de préparer une proposition de modification législative ;
- organisation d'une formation pour sensibiliser les juges et les personnels judiciaires.

4. Evaluation finale

Préparation d'un rapport final contenant une analyse du projet ainsi qu'une évaluation de ses résultats, suivie éventuellement par une conférence de clôture.

ANNEXE 3**PROSPECTUS****Protéger les Droits des Femmes :****Action contre la traite
des femmes et des jeunes filles
à des fins d'exploitation sexuelle**

Ce prospectus contient des informations sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle des femmes et des jeunes filles en Albanie et sur les moyens de prévenir et de combattre ce phénomène.

La traite des êtres humains est un phénomène en rapide expansion en Europe. Chaque année, 500.000 personnes, essentiellement des femmes et des jeunes filles, sont ainsi acheminées en Europe de l'ouest. Un grand nombre d'entre elles se retrouvent prises au piège de la prostitution. Des milliers de femmes et jeunes filles albanaises ayant quitté leur pays pour l'Italie, la Grèce ou la Belgique se sont retrouvées privées de liberté et soumises à des mauvais traitements graves.

Qu'est-ce que la traite d'êtres humains?

La traite consiste à contraindre une personne, par la persuasion, la ruse ou la force, à quitter son pays pour aller chercher une vie meilleure à l'étranger afin de la soumettre ensuite à des conditions de vie proches du travail forcé ou de l'esclavage.

Les trafiquants s'intéressent particulièrement aux jeunes femmes, souvent aux jeunes femmes de moins de 25 ans. Les trafiquants savent qu'un grand nombre de jeunes femmes recherchent un moyen d'échapper aux difficultés économiques et sociales auxquelles elles sont confrontées dans leur pays. En cherchant à émigrer, les femmes se font prendre au piège des trafiquants qui souvent les revendent à l'industrie du sexe ou à des réseaux de prostitution.

La traite des êtres humains repose sur des réseaux criminels organisés ainsi que sur de petits groupes de trafiquants. Souvent, la femme est d'abord approchée par une connaissance liée aux réseaux de traite qui lui fait miroiter la possibilité d'emplois gratifiants ou bien rémunérés. Parfois les trafiquants sont beaucoup plus directs et contraignent ou enlèvent par la force leur victime plutôt que d'essayer d'obtenir son consentement par la ruse. Les victimes des trafiquants se retrouvent à travailler dans des maisons de prostitution, des ateliers de travail clandestins et des boîtes de nuit pour un salaire insignifiant ou nul et dans des conditions brutales, cruelles et inhumaines. Dans certains cas, elles sont obligées de travailler pendant des années pour rembourser leurs "dettes" aux trafiquants. Leur passeport et leurs autres papiers d'identité leur sont confisqués pour les empêcher de s'échapper.

La traite des êtres humains et des pratiques comme l'asservissement pour dettes et la prostitution forcée constituent de graves violations des droits fondamentaux reconnus à tous les individus, y compris aux femmes et aux jeunes filles. La traite met en péril le droit à la vie; le droit à la dignité et à la sécurité; le droit à des conditions de travail acceptables; le droit à la liberté de mouvement; le droit à la santé; et le droit à être reconnu en tant qu'individu par la loi.

La traite des êtres humains met aussi en péril la prééminence du droit et les valeurs démocratiques fondamentales. Elle est sévèrement condamnée par la communauté internationale.

Un sujet de préoccupation immédiate

En Albanie et dans le sud-est de l'Europe, on observe depuis quelques années l'activité de réseaux de trafiquants qui acheminent leurs victimes en Italie et dans d'autres pays d'Europe de l'ouest.

L'expérience montre en outre que la traite des êtres humains tend à s'aggraver dans les situations de conflit ou d'après-conflit: les trafiquants tirent parti de la situation et en particulier du fait que de nombreuses personnes sont alors vulnérables, privées de papiers et que de les familles sont souvent séparées.

Il faut donc agir dès MAINTENANT.

Que faire ?

La prévention est un facteur essentiel dans la lutte contre la traite des êtres humains. Les actions de sensibilisation, le partage d'informations, la reconnaissance effective du problème sont aussi des éléments importants pouvant contribuer à empêcher le développement de la traite.

Reconnaissant la nécessité du travail de prévention, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales d'Albanie, le Conseil de l'Europe et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, en coopération avec plusieurs ONG spécialisées, ont pris l'initiative d'une campagne contre la traite d'êtres humains. Les objectifs de cette campagne sont les suivants:

- * Sensibiliser le public au problème de la traite d'êtres humains
- * Prendre l'initiative d'actions de prévention

- * Organiser des séances d'information en coopération avec tous les organismes, institutions et ONG compétents
- * Fournir un premier matériel d'information

Qui est concerné ?

La traite des êtres humains concerne tous les membres de la société. Particulièrement importantes sont les victimes potentielles de la traite ainsi que toutes les personnes avec qui elles peuvent rentrer en contact: autorités nationales et locales, associations de femmes et de jeunes, travailleurs sociaux et enseignants. Ces groupes, ou tout individu, sont invités à nous contacter pour des informations complémentaires sur la prévention de la traite des êtres humains.

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, basé à Strasbourg, est une organisation intergouvernementale disposant d'un mandat spécifique dans le domaine des Droits de l'Homme. Il compte 41 Etats membres, dont 17 pays d'Europe centrale et orientale. Comme il rassemble les pays d'origine, de transit ou de destination des personnes victimes de la traite, le Conseil de l'Europe a été très tôt directement confronté à ce problème. Depuis 1991, il a entrepris plusieurs études et projets et a développé une coopération active, au niveau national et international, avec tous les organismes compétents afin de combattre activement la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (OHCHR)

Le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (OHCHR) est l'organe clé en matière de droits de l'homme au sein de l'organisation des Nations Unies. Le Haut Commissaire, Mary Robinson, a décidé récemment d'accorder la priorité au problème de la traite des êtres humains. Les activités de l'OHCHR dans ce domaine reposent sur le principe fondamental selon lequel les droits de l'homme doivent être au cœur de toute stratégie crédible de lutte contre la traite. L'objectif essentiel du Programme contre la traite de l'OHCHR est donc de travailler à la prise en compte des droits de l'homme dans les initiatives internationales, nationales et régionales de lutte contre la traite des êtres humains. L'accent est mis en particulier sur le développement de la législation et des politiques en ce domaine. L'OHCHR s'efforce, dans la mesure du possible, d'agir comme un catalyseur et un instrument de soutien aux activités d'autres instances.

Ce projet est mis en œuvre par le Conseil de l'Europe et l'OHCHR en coopération avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Payoke (ONG, Belgique), l'Association "On The Road" (ONG, Italie) et des ONG albanaises.

Qui contacter ?

Pour toute information sur les actions de prévention, les séances d'information et le matériel d'information disponible, contacter :

- *Conseil de l'Europe*
Bureau de Tirana
Rruga Donika Kastrioti
Villa 6, Tirana
Tel-fax: 355 42 284 19
355 42 229 86
e-mail: coe.alb@icc.al.eu.org

- *Ministère du Travail et des Affaires Sociales
et Commission des Femmes et de la Famille*
Rruga e Kavejes, nr. 53
Tirana
Tel: 355 42 323 01
Fax: 355 42 283 40

ANNEXE 4**Liste du personnel consulaire contacté****Autriche**

Mr. Arno Riedel (Tel: +355 (0)42 33144/33157)
"Frederic Shiroka" Str. No 3

Hongrie

Mr Karoly Kapskos (Tel: +355 (0)42 32238/34903)
"Skenderbej" Str. No 16

Italie

Mr Adriano Monti, 1er Secrétaire; Mme Anila Radovani (Tel: +355 (0)42 34045/6/7)
"Leke Dukagjini" Str.

Suisse

Mme Verena Raffaelli (Tel: +355 (0)42 34890/34888)
"Donika Kastrioti"

Allemagne

Mme Iris Wilczoch (Tel: +355 (0)42 32050)
"Skenderbej" Str. No 8

Grèce

Mme Ana Maria Boura, 2me Secrétaire (Tel: +355 (0)42 33 331)
"Frederic Shiraka" Str.

APPENDIX 5

Liste des camps de réfugiés visités

- **Don Bosco, dirigé par VIS, ONG italienne**
Capacité: 1100 personnes
- **Mullet (près de Tirana)**
Capacité: 500 personnes
- **Camp de réfugiés grec (piscine de Tirana)**
Capacité: 2611 personnes
- **Un autre camp près de Tirana**
Capacité: 400 personnes
- **Rrashbull 1 – dirigé par la mission italienne "Arcobaleno"**
Capacité: 3500 personnes
- **Rrashbull 2 - dirigé par CARE**
Capacité: 600 personnes
- **Camp de réfugiés belge dirigé par le gouvernement belge (Hamallaj)**
Capacité: 1500 personnes
- **Camp de réfugiés à Durres, dirigé par la Croix rouge belge**
Capacité: 2500 personnes
- **Shijak, dirigé par la mission italienne "Arcobaleno"**
Capacité: 2500 personnes

ANNEXE 6**Liste des ONG contactées**

- Albanian Women Federation - Tirana
Représentant : Evis Karaj
- Women, Realities, Visions – Tirana
Représentant: Marjeta Vinjau
- Women's Center - Tirana
Représentant: Edlira Muhedini
- Family Planning -Tirana
Représentant: Ina Prifti
- Albanian Center for Human Rights - Tirana
Représentant: Erinda Bllaca
- Women in Development – Tirana
Représentant: Jeta Katro
- Rural Women – Tirana
Représentant: Ahmedi Daci
- Albanian Youth Council – Tirana
Représentant: Anduela Abazi
- Justice Ministry – Tirana
Représentant: Fatmira Luli
- Social Club – Tirana
Représentant: Violeta Tiri
- Women for Social Action – Tirana
Représentant: Mira Xhubaj
- Women Lawyer's Association – Tirana
Représentant: Vjollca Mecaj
- Therapy Center - Tirana
- Productive Women in Transition – Tirana
Représentant: Drita Babameto
- Military Women – Tirana
Représentant: Tatjana Xhengo
- Reflections – Tirana
Représentant: Entela Besholli

Women for Social Activities, Tirana
Représentant: Violeta Allmucaj

Lone Parent Family - Tirana

Fashion in Service to Women - Tirana

Independent Forum of Albanian Women – Tirana
Représentant: Diana Culi

Useful to Albanian Women – Tirana
Représentant: Sevim Arbana

Women in Sport and Elegance - Tirana

Women Center – Vlora
Représentant: Gilberta Bano

Women's Hearth Association - Vlora

Association of Rural and City Women - Berat

Forum of Independent Women - Fier

Useful to Albanian Women - Fier

Association of Rural Women - Fier

For you and With You Women and Girls Association - Fier

Women Federation – Fier
Représentant: Natasha Llanaj

Social Club - Korce

Line Association - Shkodra

Millennium - Tirana

ANNEXE 7**Liste des autorités**

M. Kosta Barjaba, Ministère du Travail et des Affaires Sociales, rencontré à Tirana le 11.5.1999.

Mme Zamira Sinoimeri, Directrice-Adjointe de l'Administration des Services Sociaux, Ministère du Travail et des Affaires Sociales, rencontrée à Tirana le 13.5.1999.

Mme Airlinda Krasniqi, Commission des Femmes et de la Famille, Conseil des Ministres, Tirana, rencontrée à Tirana le 11.5.1999.

M. Erin Kraja, Directeur à la Municipalité de Tirana, rencontré à Tirana le 12.5.1999.

Mme Arta Mandro, Vice-Ministre de la Justice, rencontrée à Tirana le 13.5.1999.

M. Altin Binjaj, Procureur-Adjoint de Vlorë, rencontré à Vlorë le 12.7.1999.

M. Tare Hamo, Préfet de Vlorë, rencontré à Vlorë le 12.7.1999.

M. Neki Dredha, Maire de Vlorë, rencontré à Vlorë le 12.7.1999.

Mme Milika Jaho, Maire de Berat, rencontrée à Berat le 13.7.1999.

M. Stefan Keqi, Chef de la Police de Fier, rencontré à Fier le 13.7.1999.

Mme Esma Boksi, Représentante de la Municipalité de Shkodër, rencontrée à Shkodër le 15.7.1999.